RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01852
Numéro SIREN : 753 670 306
Nom ou dénomination : COOPTALIS

Ce dépôt a été enregistré le 31/03/2021 sous le numéro de dépôt 7084

**COOPTALIS**

Société par actions simplifiée au capital de 54.517 euros

Siège social : MARCQ-EN-BAROEUL (59700) – 992 bis, Avenue de la République

753 670 306 RCS LILLE-METROPOLE

--- oOo ---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT**

**EN DATE DU 22 DECEMBRE 2020**

**PREMIERE RESOLUTION**

*(Examen du mandat du Directeur Général actuel)*

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et les explications de Monsieur Gilles LECHANTRE, décide de révoquer, avec effet au 31 décembre 2020, Monsieur Gilles LECHANTRE, de son mandat de Directeur Général de la Société.

L'Assemblée générale remercie Monsieur Gilles LECHANTRE pour les efforts déployés et services rendus au cours de son mandat.

***La résolution, mise aux voix, est adoptée***

**DEUXIEME RESOLUTION**

*(Nomination d'un nouveau Directeur Général)*

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, à compter du 1er janvier 2021 pour une durée indéterminée, Monsieur Sébastien PETER, né le 14 janvier 1977 à MONTELIMAR (26), demeurant 504, rue de la Noyelle à SAINGHIN-EN-MELANTOIS (59).

.../...

***La résolution, mise aux voix, est adoptée***

Monsieur Sébastien PETER, es qualité, a d'ores et déjà, déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

.../...

**CINQUIEME RESOLUTION**

*(Pouvoirs)*

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.

***La résolution, mise aux voix, est adoptée***



M. Olivier DESURMONT